



**CHAMPIONNAT TERRITORIAL d'ATHLETISME en PLEIN AIR C/J
INDIVIDUEL et EQUIPE
Mercredi 4 MAI 2022 à FOUGERES (35)**

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

Date limite des inscriptions sous Usport :	Lundi 2 MAI 2022 – 23h00
LIEU :	Complexe sportif Jean Manfrédi FOUGERES
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 à contacter en cas de souci le jour de la compétition Directeur de l'Ugsel Bretagne
COORDINATION LOGISTIQUE et MATERIELLE	Xavier MEIGNE – 06.88.47.65.72 Etablissement : JB le Taillandier Fougères
RENDEZ-VOUS :	9 h 30
CONTRÔLE des EQUIPES	
+ SUPPRESSION des EPREUVES COURSES :	10 h 00 / 10 h 15
EDITION DES FEUILLES DE STADE :	10 h 15
MISE EN PLACE DU JURY :	10 h 15
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	vers 16 h 30

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne** disponible sur le site internet.

COVID-19

AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :
- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire, allégées le 11/03/22
- du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité, allégé le 11/03/22
AFIN DE S'Y CONFORMER.

Situation : Paron – 35300 FOUGERES.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Inscriptions Usport :

OBLIGATOIRE pour TOUS, tant pour les EQUIPES que pour les INDIVIDUELS.

Délai limite : Lundi 2 MAI 2022 – 23h00

Pour aider dans la démarche de composition d'équipe en amont de l'inscription sur Usport, un fichier excel est à disposition sur la même page internet que cette circulaire.

Nous vous conseillons de l'utiliser pour vous éviter des erreurs d'engagements sur Usport.

ATTENTION : cet imprimé N'EST PAS UN IMPRIME D'ENGAGEMENT et NE PEUT absolument PAS SE SUBSTITUER A UNE INSCRIPTION SUR USPORT.

En clair : Un dépôt d'équipe effectué sur cet imprimé ne sera pas pris en compte, quel que soit le moment de sa transmission.

2 tutoriels sont également à disposition pour vous aider à inscrire CORRECTEMENT vos élèves sur Usport.

MERCI DE LES LIRE ET DE VOUS Y CONFORMER : vous gagnerez du temps et en efficacité !

Jury : Afin de pouvoir préparer au mieux la compétition, chaque établissement doit fournir un certain nombre de juges adultes et si possible, de jeunes officiels (voir règles ci-après) et doit les inscrire à l'aide des liens doodle ci-dessous pour le :

Jeudi 28 Avril 2022 – 23h00

1. JUGES ADULTES : <https://date.colibris-outilslibres.org/vAgEee6uQOZ9MXxa>
2. JEUNES OFFICIELS : <https://date.colibris-outilslibres.org/6UG56OdozbCDHTH7>

Pour répondre à des conditions de sécurité optimales et pour faire fonctionner les compétitions d'athlétisme de la manière la plus correcte et la plus sereine possible, la commission régionale applique les règles suivantes :

1) Nombre

- de 15 élèves	1 juge	Dans la mesure des forfaits d'AS d'un établissement.
de 15 à 30 élèves	2 juges	
> 30 élèves	3 juges	

Nous ne devons plus nous trouver dans une situation de 30-40 élèves avec un seul prof sur site.

Des adultes (enseignants ou parents) peuvent accompagner vos groupes mais ne peuvent en aucun cas se substituer au jury. Un jeune officiel ne remplace pas un adulte.

2) On est JUGE à la journée.

3) Si toutefois les règles n'étaient pas appliquées, nous nous engageons à vous avertir oralement des dits manquements.

AVERTISSEMENT :

Les manquements à ces points de règlement qui gêneront le déroulement de la compétition seront sanctionnés par décision de la CSR.

4) JEUNES OFFICIELS : Chaque établissement ayant une ou plusieurs équipes qualifiées **devra présenter un(e) Jeune Officiel(le)**. Celui-ci (celle-ci) pourra être recruté(e) soit parmi les élèves de l'établissement, soit en fonction de ses compétences parmi les élèves d'un autre établissement de son territoire d'origine. Son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce(tte) Jeune Officiel(le) devra pouvoir justifier d'une formation théorique de comité ou de territoire et d'une validation pratique obtenue lors de sa participation au championnat de comité ou de territoire.
ATTENTION : Il faut désormais licencier les jeunes officiels sur Ugselnet (onglet jeunes officiels)

HORAIRE des épreuves : Voir document spécifique.

Déroulement de la compétition : Il est important de respecter l'horaire de la compétition.

Dès l'arrivée sur le stade, tous les professeurs :

1. ayant une ou plusieurs équipes inscrites,
2. devant déclarer des absences pour les courses

doivent se rendre au secrétariat de la compétition pour :

1. contrôler la composition de leur(s) équipes,
2. rayer les engagements en courses des élève absents.

Les feuilles de stade seront imprimées le matin de la compétition.

Avertissement : Les rajouts effectués sur les feuilles de stade ne figureront pas sur les résultats et ne seront pas présentés à la qualification au championnat national.

DISCIPLINE - PROPLETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPLETE DES LIEUX
notamment des vestiaires.**

Faire le tour des installations mises à disposition avant de quitter les lieux.

Divers : # Apporter les perches.

RAPPELS de REGLEMENT :

Disparition des catégories Cadets et juniors, ils sont désormais réunis dans la même catégorie : CJF et CJG. Les poids des engins aux lancers et la hauteur des haies sont celles de la catégorie fédérale Cadet et Cadette. Il n'y a donc plus de possibilité pour un(e) Juniors de se qualifier au niveau fédéral avec une performance Ugsel dans ces épreuves modifiées.



Les changements et nouveaux règlements étant très nombreux (équipes, challenges, épreuves...) il est impossible de tous les décrire ici. Pour autant, il est indispensable de les lire avant de composer des équipes (voir [ici](#) pdf règlement spécifique à partir de page 17).

Une aide pour leur composition sous forme d'un fichier Excel est en ligne sur le site de l'Ugsel Bretagne.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Cette démarche doit être effectuée pour **TOUS LES ATHLETES ABSENTS AU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MAIS AUSSI POUR LES ATHLETES PRESENTS SUR D'AUTRES EPREUVES** et désirant faire valoir un minima national réalisé en cours de saison.

La demande de QE doit être déposée **AU PLUS TARD** le jour de la compétition territoriale auprès du secrétariat de la compétition à l'aide du formulaire conçu à cet effet.

Si le motif de la demande est une absence, sa raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info).

En outre, sous réserve que la demande soit déposée et argumentée, la commission de qualification peut qualifier des concurrents supplémentaires sur un temps électrique pour les courses ou sur une performance de concours réalisés en compétition FFA, à condition que le (la) concurrent(e) ait participé au championnat territorial Ugsel et que la compétition FFA de référence soit antérieure au championnat territorial Ugsel.

TOUTE DEMANDE DE QE DEPOSEE APRES CE DELAI NE SERA PAS RECEVABLE.

ugselbretagneathletismepleinairugselbretagneathletismepleinair



COMPETITION NATIONALE :



Commission de qualification :	5 mai 2022
DATES :	(16) 17-18 MAI 2022
LIEU :	LENS (62)

QUALIFICATIONS INDIVIDUELLES :

Sur minima connus en début de saison disponibles sur le site de l'Ugsel nationale.
Les qualifications individuelles seront mentionnées sur les résultats territoriaux dès leur parution.
Les QE acceptées seront consultables sur le site internet de l'Ugsel Nationale à l'issue de la commission de qualification.

QUALIFICATIONS EQUIPES :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les points des dernières équipes qualifiées.
L'information est diffusée sur le site internet de l'UGSEL Nationale.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

ugselbretagneathletismepleinairugselbretagneathletismepleinair

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>